

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

OBJET

**Modification du
règlement intérieur du
Conservatoire
municipal de musique,
danse et art dramatique
Gaston Litaize**

N° D_114_2026 (CONSERVATOIRE)

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 15 juin deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire Mme BENADDA-SAHRIDJ, M. BOURDY, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme YANGO LONGUET, Mme BILLÉ, M. BAROUKH M. DEYDIER, Mme DOIGNON M. VATONNE, Mme DJILALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M DERVILLEZ Mme CAMACHO, représentée par Mme K. MEUNIER, Mme DOURET représentée par M. BELEK, M. MALONGA représenté par M G. ASFAUX, Mme S. SONI MAZOUZI représentée par M. D. DURAND BANCEL M. VILLEMIN représenté par M. LEMOINE, Mme DESANTE représentée par Mme DOIGNON

Secrétaire de séance : M. REGUIG

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

24 juin 2026

Le Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique Gaston Litaize de Montereau constitue un service public d'enseignement artistique, dont le fonctionnement repose sur des règles garantissant la qualité pédagogique, l'organisation des enseignements et le respect des usagers.

Dans un souci d'adaptation aux évolutions pédagogiques, organisationnelles et réglementaires, il apparaît nécessaire de réviser le règlement intérieur du conservatoire, adopté en 2022, afin de préciser et d'actualiser les droits et obligations des élèves, des familles et du personnel, ainsi que les modalités de fonctionnement de l'établissement.

Le nouveau règlement intérieur, annexé à la présente délibération, constitue le document de référence fixant les règles de vie et d'organisation applicables à l'ensemble des usagers du conservatoire.

**Vu** l'avis favorable de la 2ème Commission du 16 juin 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ,**

- **D'APPROUVER** les modifications du Règlement Intérieur du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique Gaston Litaize, annexé à la présente délibération
- **D'ABROGER** le règlement intérieur précédemment en vigueur, adopté en 2022
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHERON

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

35